



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

Identificateur de produit	SP-400™	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	73282	
Usage recommandé	Inhibiteur de corrosion	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabriqués ou vendus par:		
Nom de la société	CRC Canada Co.	
Adresse	2-1246 Lorimar Dr. Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada	
Téléphone	905-670-2291	
Site Web	www.crc-canada.ca	
Courriel	Support.CA@crcindustries.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Urgence 24 heures	800-424-9300 (Canada)
	(CHEMTREC)	703-527-3887 (International)

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour la reproduction (fertilité)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (système nerveux central)
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

### Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Gaz de pétrole liquéfié		68476-86-8	15 - 40
2-Méthylpentane		107-83-5	10 - 30
Solvant Stoddart		8052-41-3	10 - 30
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	5 - 10
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	5 - 10
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol		34590-94-8	1 - 5
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	1 - 5
N-hexane		110-54-3	1 - 5
Carbonate de calcium		471-34-1	0.1 - 1
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	0.1 - 1
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	0.1 - 1
Pétrolatum , micro soft wax		8009-03-8	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

##### Composants

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

##### Type

TWA

##### Valeur

5 mg/m<sup>3</sup>

##### Forme

Fraction inhalable

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

##### Composants

2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)

##### Type

STEL

##### Valeur

1000 ppm

##### Forme

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

TWA

TWA

500 ppm

5 mg/m<sup>3</sup>

Fraction inhalable.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

TWA

5 mg/m<sup>3</sup>

Fraction inhalable.

Éther monométhyle de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)

STEL

150 ppm

N-hexane (CAS 110-54-3)  
Pétrolatum, micro soft wax (CAS 8009-03-8)

TWA

TWA

TWA

100 ppm

50 ppm

5 mg/m<sup>3</sup>

Fraction inhalable.

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)

TWA

100 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	3500 mg/m3	
	TWA	1000 ppm 1760 mg/m3	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	500 ppm 10 mg/m3	
	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	
	TWA	150 ppm 606 mg/m3	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	TWA	100 ppm 1590 mg/m3	
	TWA	400 ppm 1590 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	400 ppm 176 mg/m3	
	TWA	50 ppm 10 mg/m3	Brouillard.
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	5 mg/m3 572 mg/m3	Brouillard.
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	TWA	200 ppm	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3 10 mg/m3	Fraction respirable. Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
	TWA	0.2 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	150 ppm	
	STEL	100 ppm	
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	TWA	100 ppm	
	TWA	20 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	STEL	580 mg/m3	
	TWA	290 mg/m3	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	1000 ppm	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	TWA	500 ppm	Fraction inhalable.
	TWA	5 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
Pétrolatum , micro soft wax (CAS 8009-03-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	

**Canada - Ontario**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	
	TWA	5 mg/m3	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	1000 ppm	
	TWA	500 ppm	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	5 mg/m3	
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	525 mg/m3	
	TWA	525 mg/m3	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	

**Canada - Québec**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	
	TWA	5 mg/m3	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	3500 mg/m3	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
		1000 ppm	
	TWA	1760 mg/m3	
		500 ppm	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	
Éther monométhyle de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	Brouillard.
		150 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		100 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3	
		50 ppm	
Pétrolatum , micro soft wax (CAS 8009-03-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	TWA	525 mg/m3	Brouillard.
		100 ppm	

**Valeurs biologiques limites**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
N-hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Éther monométhyle de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Éther monométhyle de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Éther monométhyle de dipropylène glycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.
N-hexane (CAS 110-54-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.
N-hexane (CAS 110-54-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Peut être absorbé par la peau.
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.
N-hexane (CAS 110-54-3)	Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.
N-hexane (CAS 110-54-3)	Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile.

**Autre** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique** Liquide.

**Forme** Aérosol

**Couleur** Ambre foncé.

**Odeur** Pétrole.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** -153.7 °C (-244.7 °F) estimation

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 48 °C (118.4 °F) estimation

**Point d'éclair** < -17.8 °C (< 0 °F) TVC

**Taux d'évaporation** Rapide.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.



## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 0.7 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 14 % estimation

Tension de vapeur 1703.8 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (air = 1)

Densité relative 0.72 estimation

### Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 207 °C (404.6 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 80 % estimation

---

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Chaleur. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Composants

#### Espèces

#### Résultats d'épreuves

Carbonate de calcium  
(CAS 471-34-1)

##### Aiguë

##### Cutané

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 3 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	6450 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 15000 mg/kg
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	9510 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	552 ppm
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5135 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	61 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
N-hexane (CAS 110-54-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 1300 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	15840 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5500 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures > 5.5 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)		Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>		
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A4	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	A4	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Pétrolatum , micro soft wax (CAS 8009-03-8)	A4	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Pétrolatum , micro soft wax (CAS 8009-03-8)		Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	3	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	3	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
<b>Effets chroniques</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	> 56000 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3 mg/l, 96 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/l, 96 heures
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	> 5000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	10000 mg/l, 96 heures
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/l, 96 heures
			8.8 mg/l, 96 heures
N-hexane (CAS 110-54-3)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation**

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

2-Méthylpentane	3.74
N-hexane	3.9
Solvant Stoddart	3.16 - 7.15

**Potentiel de bioaccumulation****Facteur de bioconcentration**

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

10 - 25000

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

---

**13. Données sur l'élimination****Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés** Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.**Code des déchets dangereux** Non réglementé.**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

**14. Informations relatives au transport****TMD****Numéro ONU** UN1950**Désignation officielle de transport de l'ONU** AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity**Classe de danger relative au transport****Classe** 2.1**Danger subsidiaire** -**Groupe d'emballage** Sans objet.**Dangers environnementaux** Non.**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.**Dispositions particulières** 80**IATA****UN number** UN1950**UN proper shipping name** Aerosols, flammable, Limited Quantity**Transport hazard class(es)****Class** 2.1**Subsidiary risk** -**Packing group** Not applicable.**Environmental hazards** No.**ERG Code** 10L**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.**Other information****Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.**IMDG****UN number** UN1950**UN proper shipping name** AEROSOLS, Limited Quantity**Transport hazard class(es)****Class** 2**Subsidiary risk** -**Packing group** Not applicable.**Environmental hazards****Marine pollutant** No.**EmS** Not available.**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

---

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

---

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	14-Octobre-2016
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	CRC # 522G-H
<b>Avis de non-responsabilité</b>	L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..